



Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

VINGT ET UNIÈME CONFÉRENCE DU PROE

Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

6 – 10 septembre 2010

Point 9.1.2 de l'ordre du jour : 2010 — Année internationale de la biodiversité et participation des pays océaniens à la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, Nagoya (Japon), 18-29 octobre 2010

Objet du document

1. Porter à la connaissance des Membres des informations sur le déroulement de l'Année internationale de la biodiversité 2010 et sur les questions relatives à la participation des pays océaniens à la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui se tiendra à Nagoya (Japon), du 18 au 29 octobre 2010.
2. Solliciter leur aval concernant les recommandations relatives à ces questions.

Historique

3. Le PROE, en sa qualité de correspondant régional de la CDB, a pour mandat d'aider les pays à atteindre les principaux objectifs de la CDB et de leur fournir un soutien technique pour leur permettre de se préparer en prévision des réunions des Conférences des Parties.
4. Lors de la vingtième Conférence du PROE, tenue à Apia en 2009, les Membres ont approuvé la recommandation du Secrétariat visant à proclamer l'année 2010 Année internationale de la biodiversité.

Quatrièmes rapports nationaux en application de la Convention sur la diversité biologique

5. En avril 2010, le PROE, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a organisé à Apia, à l'intention des correspondants nationaux de la Convention, un séminaire régional sur la préparation et l'établissement des quatrièmes rapports nationaux requis au titre de la CDB. Les rapports nationaux devaient être transmis au Secrétariat de la Convention en mars 2009. Toutefois, à la date prévue, seuls trois pays océaniens avaient préparé et soumis leurs rapports. Les rapports nationaux devaient servir de point de départ à l'établissement de la troisième édition du rapport sur les Perspectives mondiales de la diversité biologique. L'idée serait donc de faire en sorte que tous les rapports nationaux manquants puissent être achevés et soumis au Secrétariat de la Convention avant la dixième Conférence des Parties, prévue en octobre 2010.

Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité (PANSB)

6. Le PROE continue de fournir un soutien aux parties contractantes à la Convention en vue de la préparation et de la mise en œuvre des PANSB. En 2010, le PROE a aidé Tuvalu à achever sa PANSB. Il a également aidé les pays, par le biais du mécanisme de la Table ronde, à mettre en œuvre les activités prioritaires prévues au titre des PANSB et les activités connexes. Plusieurs pays ont estimé nécessaire de revoir leurs PANSB en réponse à des phénomènes émergents, liés en particulier au changement climatique. Le PROE appuiera le processus de révision des PANSB des pays qui en feront la demande, et continuera de les aider à trouver les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités prioritaires relevant des PANSB. Ces interventions constitueront l'essentiel des interventions du PROE dans ce domaine au cours de l'exercice 2011.

Année internationale de la biodiversité 2010

7. Lors de la vingtième Conférence du PROE, tenue à Apia, les Membres ont convenu de proclamer l'année 2010 Année internationale de la biodiversité dans le Pacifique. En février 2010, le logo et le thème de l'Année internationale, « La biodiversité insulaire, un gage de vie », ont été officiellement présentés et ont depuis été adoptés et largement repris dans toutes les communications officielles du PROE, afin de promouvoir l'Année internationale de la biodiversité dans le Pacifique. Le Secrétariat a fourni un soutien technique et financier aux pays membres à l'appui des manifestations organisées à l'échelle nationale pour marquer l'Année internationale de la biodiversité. Depuis le début de l'année, de multiples initiatives ont été engagées dans les pays membres (publication de dossiers d'information, concours artistiques et concours d'affiches, plantation d'arbres, réalisation de documentaires vidéo). Le Secrétariat souhaite sélectionner des initiatives innovantes et créatives qui pourront être présentées à l'occasion de la dixième Conférence des Parties à la CDB. L'objectif est de mettre sur pied une exposition sur le Pacifique ou d'organiser, en marge de la Conférence, une manifestation parallèle au cours de laquelle les pays insulaires océaniques pourront faire part de leur expérience et mettre en lumière certains des grands défis auxquels ils doivent faire face pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés au plan national, régional et mondial en matière de préservation de la biodiversité.

Table ronde océanique pour la conservation de la nature

8. En juillet, le PROE a accueilli à Apia la treizième Table ronde océanique pour la conservation de la nature. Les participants ont débattu des principales interventions stratégiques à engager à titre prioritaire au cours des dix prochaines années, dans le cadre d'un processus stratégique dont la Conférence sur la conservation de la nature de 2012 sera l'aboutissement, et pendant laquelle les pays membres examineront la nouvelle Stratégie d'action pour la conservation de la nature 2013-2017. Les préparatifs de la Conférence commenceront dès 2011, au titre du programme de travail du PROE. La Table ronde a été l'occasion de procéder à un examen du Programme de travail sur les aires protégées, auquel ont pris part les représentants des pays où des activités relevant du Programme de travail sont en cours. Cet exercice a permis aux représentants nationaux d'échanger des informations et de confronter leurs expériences, et contribuera à l'avancement des activités nationales menées au titre du Programme de travail sur les aires protégées. Les participants ont convenu de la nécessité de coordonner les efforts que déploient les membres de la Table ronde pour aider les pays à se préparer en prévision de la dixième Conférence des Parties à la CDB, qui se tiendra au Japon en octobre, et d'attirer l'attention sur la situation des pays océaniques, par le biais de manifestations et d'activités organisées en marge de la Conférence. Ils ont également examiné les moyens de mettre en œuvre le programme de travail de la Table ronde et d'en assurer le suivi au titre de stratégies visant à renforcer la collaboration avec les bailleurs de fonds et les pays. La Table ronde continuera d'apporter son soutien aux pays, en s'efforçant de

mieux coordonner ses interventions, dans le cadre d'une collaboration renforcée. Le rapport de la Table ronde de 2010 sera présenté aux pays membres lors de la Conférence du PROE de 2010.

Réunion régionale océanienne préalable à la Conférence des Parties

9. Le Secrétariat, en prévision de la dixième Conférence des Parties, et en collaboration avec ses principaux partenaires, a organisé une réunion régionale océanienne qui s'est tenue en août 2010 à Nadi (Fidji). Cette réunion avait pour objectif d'aider les pays à se préparer en prévision de l'examen des différents points de l'ordre du jour de la Conférence des Parties (voir annexe 1). À l'issue de la réunion de Nadi, plusieurs projets de documents d'information sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence ont été préparés. La réunion s'adressait aux correspondants nationaux pour la biodiversité, et en particulier ceux appelés à prendre part aux travaux de la dixième Conférence des Parties. Le PROE a dispensé aux participants une formation spéciale visant à renforcer leurs aptitudes à la négociation, de sorte que les pays soient mieux armés pour prendre part aux négociations de la Conférence des Parties. Le PROE continuera de fournir une assistance technique et des conseils aux pays membres pendant toute la période qui précédera la Conférence des Parties.

Dixième Conférence des Parties à la CDB

10. Une délégation restreinte du Secrétariat conduite par le Directeur du PROE participera à la dixième Conférence des Parties. Elle aura principalement pour fonction de venir en aide aux pays membres, de coordonner la contribution des pays insulaires du Pacifique aux travaux de la Conférence et de communiquer aux délégués océaniens, à leur demande, les informations dont ils pourraient avoir besoin. Le Secrétariat sera également chargé de coordonner l'exposition sur le Pacifique ou les manifestations organisées en marge de la Conférence. Il discutera aussi avec les bailleurs de fonds et ses partenaires de la possibilité d'engager de nouvelles initiatives régionales de nature à renforcer les programmes du Secrétariat axés sur la préservation de la biodiversité.

Recommandations

11. La Conférence est invitée à :

- encourager fortement les parties contractantes à la CDB à achever leurs quatrièmes rapports nationaux au titre de la Convention et à les soumettre au Secrétariat de la Convention avant la dixième Conférence des Parties ;
- appuyer l'organisation, en marge de la Conférence des Parties, d'une exposition ou d'une manifestation parallèle sur le Pacifique qui permettra de présenter les initiatives innovantes engagées dans la région à l'appui de la préservation de la biodiversité et de mieux faire entendre la voix des pays océaniens pendant la Conférence ;
- envisager l'inscription aux programmes de travail nationaux pour 2011 d'une évaluation des PANSB en cours de mise en œuvre ;
- encourager fortement les parties contractantes à la CDB à défendre une position coordonnée et unie sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour de la dixième Conférence des Parties ;
- noter que les préparatifs de la Conférence sur la conservation de la nature prévue en 2012 démarreront en 2011, et formuler des conseils et des recommandations en la matière.